FORMULAIRE DE CLASSEMENT DES CONTRÔLES À L'EXPORTATION (ECCF)

L'ECCF permet à Expertise France de déterminer les restrictions d'exportation et réexportation qui affectent tous les produits achetés et/ou leurs composants.
Ce formulaire constitue une Annexe à l'Offre/Contrat/Commande d'Achat et **doit être rempli par le candidat pour chaque produit** fourni à Expertise France.

Notez que: les mots "produit", "article", "composant", "service" sont utilisés indistinctement dans ces documents. Ils se réfèrent tous aux éléments achetés par Expertise France.

I. Description du produit:

1. Nom et adresse complète du fournisseur.

2. Description du produit.

3. Nom et adresse complète du fabricant si le fournisseur est un distributeur ou un autre intermédiaire.

4. Référence produit du Fournisseur, référence produit du Fabricant (si différent du Fournisseur)

5. Code douanier ou nomenclature douanière du produit.

6. "Pays d'origine" (conformément à la règlementation douanière, indiquez le code ISO international du pays à 2 lettres, ex. "US" pour les États-Unis).

II. Contrôles nationaux à l'exportation (autres que ceux des États Unis):

7. Indiquez le classement d'exportation nationale (non U.S.) du produit (si le produit est conçu à partir de spécifications Expertise France, Expertise France fournira les informations nécessaires concernant l'application finale.

7.1 Produit à Double-Usage: produit qui peut être utilisé à des fins civiles et militaires ou qui a des caractéristiques techniques sensibles, ex. ordinateurs capables de fonctionner à des températures élevées. Ces produits peuvent être soumis à des règles de (re)-exportation. Indiquez le numéro de classement d'exportation (y inclure tous les numéros et la sous-catégorie si applicable, ex. 4A001.a.1.).

7.2 Produit/Technologie Militaires: produit/technologie conçu ou modifié spécifiquement à des fins militaires, soumis à des règles de (re)-exportation. Indiquez la catégorie de la liste de matériels militaires appropriée.

III. Règles du contrôle d'Exportation + Re-exportation des États Unis:

Si le fournisseur / fabricant:
- achète le produit (ou l'un de ses composants) aux États Unis,
- fabrique le produit (ou l'un de ses composants) aux États Unis, ou
- en dehors des États Unis mais avec de la technologie américaine,

il sera soumis à des règles de (re)-exportation des États Unis, et sera contrôlé par les EAR ou les ITAR.

8. EAR (*Export Administration Regulations*, pour plus de détails voir le site internet du Département du Commerce Américain - Bureau of Industry and Security)

8.1 Si le produit est listé dans l'U.S. Commerce Control List (CCL), indiquez le numéro de classement (*Export Control Classification Number)* – EAR99 ou ECCN (tous les numéros de l'ECCN ainsi que la sous-catégorie si applicable ex.: 4A001.a.1. doivent être repris).

8.2 Si le produit n'est pas américain: incorpore-t-il un **contenu contrôlé par les États Unis?**

i.e. si des composants ou un logiciel, contrôlés par les règles de contrôle à l'export des États Unis, sont montés, incorporés ou empaquetés dans le produit, ou si le produit a été fabriqué directement à partir de technologie contrôlée par les États-Unis, indiquez la valeur (en %) du contenu américain du produit (définition du *De minimis* conformément à EAR § 734.4).

9. ITAR (*International Traffic in Arms Regulations*, pour plus de détails voir le site internet du Département d'État Américain (U.S. Department of State) – Directorate of Defense Trade Controls):
Les produits régis par les ITAR ont un numéro de catégorie *U.S. Munitions List* (USML). Cet USML se trouve dans la Partie 121 du Titre 22*, Foreign Relations*, du *Code of Federal Regulations* (CFR). Indiquez le numéro de catégorie ITAR correspondant au produit / à la technologie ou au composant.

Si les règles ITAR sont applicables:

- Spécifier si le produit est classifié comme étant ***Significant Military Equipment*** conformément à ITAR §120.7.

- Spécifier si le produit est classifié comme étant ***Major Defense Equipment*** conformément à ITAR §120.8.

- Spécifier si l'achat nécessite la signature d'un *Non-Transfer and End-Use Certificate* (**DSP-83**) – certificat de non transfert ou d'utilisation finale.

- Spécifier si l'achat nécessite un ***Technical Assistance Agreement***.

IV. Classement

Spécifier si le classement a été déterminée par vous-même ou bien si il a été déterminé officiellement par une autorité gouvernementale (ex. CCATS ou CJ Commodity Juridiction aux États Unis, ou autre notification officielle), merci d'en fournir une copie ou bien d'inscrire la référence de dossier ou la date de courrier.

Le fournisseur doit informer Expertise France immédiatement de tout changement de classement.

L'ECCF doit être daté et signé par un Responsable du Contrôle des Exportations du Fournisseur ou par un responsable de l'entreprise.